

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	4 ^{ème} adjoint	Mlle Cathy COLONNA	conseillère
Mme Martine BISSLER	conseillère	Mme Annick EHRET	conseillère
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
M. Bertrand RISACHER	conseiller		

Absents excusés :

- M. Serge JAEG qui donne procuration à M. Bernard HIRTH
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne procuration à Mme Martine BISSLER
- M. Marc ALTER qui donne procuration à Mme Annick EHRET

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire revient sur les élections régionales du 14 mars. Il s'étonne du faible taux de participation. Est-ce un désintérêt des électeurs pour une structure qui a pourtant un rôle important à jouer ou une manifestation d'humeur en temps de crise.

Il s'étonne aussi du fait que certains voudraient n'en faire qu'un enjeu régional alors qu'une bonne gouvernance des régions françaises est important pour toute la France : les régions sont la France.

A l'heure d'une réforme des collectivités territoriales, les Français auraient pu montrer leur attachement à la structure régionale.

Mais le taux d'abstention ne peut en aucun cas constituer un justificatif d'une réforme comme certains membres du gouvernement voudraient nous le faire croire, réforme qui améliorerait la lisibilité de nos collectivités. On peut en douter, avec la création de nouvelles structures et du conseiller territorial.

M. MESSERLIN, lui, fait remarquer que le taux d'absentéisme élevé lors de ce scrutin traduit tout à la fois :

- un échec pour les sortants de droite ou de gauche. Les présidents sortants sont battus au premier tour dans toutes les régions sauf deux,

- une méfiance accrue vis-à-vis des politiques,
 - et enfin montre les limites des scrutins de liste qui leur apparaissent comme étant l'apanage des états majors des partis politiques.
- Ce n'est pas la réforme annoncée qui permettra d'améliorer cette situation.

1°) Approbation du Procès-verbal de la séance du 2 février 2010

M. le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire.

Mlle COLONNA intervient pour préciser qu'elle avait donné procuration, non pas à M. KAYSER mais à M. GENSBITTEL.

Intervention de M. STOECKLIN

- point 2 sur la mise en place du réseau séparatif

M. STOECKLIN souhaite rajouter que les études citées peuvent être subventionnées à hauteur de 70% du coût H.T par l'agence Rhin Meuse.

Sur ce même point, il faudrait rajouter que l'étude portant sur l'ensemble du réseau d'assainissement des trois villages serait de 28 000 € T.T.C.

- Point 9 : rajouter que ce point a été approuvé à l'unanimité des présents puisque Mme BISSLER, concernée par l'affaire avait quitté la salle.

Ce rapport est approuvé par l'ensemble des conseillers moins deux abstentions, celles de Mme HINGRE et Mlle COLONNA, absentes lors de ce conseil.

M. RISACHER intervient pour préciser qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant les délégations extérieures. M. le Maire précise que ces délégations seront traitées dans le point divers.

2°) Emploi d'été

M. le Maire informe les conseillers qu'il est envisagé d'embaucher des emplois saisonniers. Il propose de reprendre les mêmes critères que ceux retenus l'an dernier, à savoir : être un Sentheimois, avoir 18 ans ou plus et avoir son permis de conduire. Les contrats seront établis sur des périodes de 15 jours avec un démarrage mi-juin jusqu'au mi-septembre 2010.

M. KAYSER rappelle qu'il est contre le principe d'embaucher des jeunes sur la commune pendant la période estivale.

M. le Maire propose d'employer des contrats saisonniers suivant les conditions mentionnées précédemment.

L'ensemble des conseillers approuve cette proposition à l'exception de M. KAYSER qui vote contre.

M. MESSERLIN informe les conseillers que l'apprenti actuellement employé dans la commune, termine son apprentissage fin août 2010.

Pour palier à son départ, M. MESSERLIN informe que Mme BRITSCHU pourrait être, à nouveau, embauchée à compter d'octobre 2010 en contrat d'accompagnement dans l'emploi et ce, pendant deux ans. Elle aura alors 50 ans et pourra voir son contrat d'accompagnement dans l'emploi prorogé encore pendant 4 ans.

3°) Pass-Foncier

M. le Maire précise que le Pass-foncier était initialement réservé aux seules maisons individuelles. Le Conseil Général du Haut-Rhin a élargi le pass-foncier aux logements collectifs. Pour rendre applicable cette nouvelle disposition, il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention.

Le nombre de pass-foncier reste fixé à 3 par an.

En 2009, aucun pass-foncier n'ayant été accordé, les 3 prévus ne peuvent être reportés en 2010.

Les conseillers autorisent à l'unanimité le Maire à signer cette convention et à prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

4°) Convention de conseil et d'assistance aux collectivités par l'ADAUHR

M. le Maire rappelle que la commune avait signé le 5 juin 2007 une convention de conseil et d'assistance **gratuits** proposée par l'ADAUHR, pour une durée de 3 ans dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette convention arrive donc à échéance en juin 2010. Afin de bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général, il appartient au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer cette nouvelle convention.

Le contenu de la convention porte sur les domaines suivants :

- conseil sur l'identification des différentes problématiques d'aménagement posées dans les collectivités.
- conseil sur la définition des enjeux spatiaux du périmètre et sur le choix des procédures pour la mise en œuvre de projets d'aménagement et de construction (marchés publics)
- conseil et expertise e amont de toute étude sur les projets d'aménagement, de construction et d'urbanisme,
- sensibilisation au patrimoine culturel, bâti, muséographique, naturel et planté, à l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages,
- mise à disposition de modèles adaptés d'actes administratifs réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (délibérations et procédures des marchés publics, ...) et veille juridique sur les procédures
- aide et conseil dans le domaine des SIG dans un souci de cohérence départementale
- organisation d'actions ponctuelles de concertation et animation de réunions d'information à l'intention des élus locaux sur les thèmes de l'urbanisme et de l'aménagement
- conseil sur les modalités d'application des droits des sols et notamment information sur les outils destinés à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme (droit de préemption urbain, outils financiers, outils d'aménagement des zones d'extension : lotissements, AFU,...)
- conseil sur les choix des procédures d'urbanisme (POS, PLU, ZAC, CC, SCOT, schéma de secteur).

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention.

Les conseillers autorisent à l'unanimité le maire à signer cette convention de conseil et d'assistance par l'ADAUHR.

5°) Création d'une commission d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une commission d'accessibilité.

Le rôle de la commission est de dresser un constat sur l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports aux personnes handicapées.

Elle établit un rapport annuel présenté devant le conseil municipal et elle fait des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

M. le Maire propose, étant donné que sa création n'est pas obligatoire sur notre commune, d'attribuer cette mission à une commission déjà existante, la commission «urbanisme et lotissement».

Il demande aux conseillers d'approuver cette nouvelle attribution à la commission urbanisme et lotissement qui portera désormais l'appellation commission «urbanisme, lotissement et accessibilité».

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette nouvelle attribution de la commission.

6°) Lotissement

Mlle COLONNA intéressée dans l'affaire quitte la salle.

- Prix des parcelles :

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN pour la présentation des prix à l'are pour chaque parcelle du lotissement (cf tableau). Cette répartition est faite avec un prix moyen de 14 000 € l'are.

N° Parcelle	Surface		Prix à l'are	Prix de la parcelle
	en m ²	en are		
1	750	7,50	9 600,00	72 000,00
2	750	7,50	9 600,00	72 000,00
3	645	6,45	15 000,00	96 750,00
4	660	6,60	15 000,00	99 000,00
5	800	8,00	15 000,00	120 000,00
6	655	6,55	15 000,00	98 250,00
7	700	7,00	15 000,00	105 000,00
8	625	6,25	15 000,00	93 750,00
9	750	7,50	9 600,00	72 000,00
10	1125	11,25	17 000,00	191 250,00
11	960	9,60	14 000,00	134 400,00
12	730	7,30	14 500,00	105 850,00
13	600	6,00	14 500,00	87 000,00
14	620	6,20	14 500,00	89 900,00
15	645	6,45	14 500,00	93 525,00
16	630	6,30	14 500,00	91 350,00
17	625	6,25	14 500,00	90 625,00
18	1085	10,85	17 000,00	184 450,00
19	1050	10,50	13 100,00	137 550,00
20	1165	11,65	13 100,00	152 615,00
total	15570	155,7		2 187 265,00
soit en moyenne			14 000,00	
Estimation		soit 800,00€ l'are + 14,45% du montant total réel des travaux		

Pour les Sentheimois, une remise de 5% sera effectuée, mais reste à en définir les critères, en commission lotissement.

M. KAYSER fait remarquer que seules 2 parcelles sont en deça des 14 000 € et il craint qu'à ce prix les parcelles ne se vendent pas.

Mme BISSLER précise que pour arriver à cette moyenne de 14 000 €, il aurait fallu exclure les terrains HERTZOG.

M. le Maire demande de passer au vote d'approbation pour ces prix de parcelles.

Huit votes pour : MM. HIRTH, MESSERLIN, JAEG, PERRIN, STOECKLIN, RISACHER et Mmes HINGRE et NAEGELEN,

Cinq votes contre : MM. KAYSER, ALTER, HINGRE, GENSBITTEL et Mme BISSLER,

Une abstention : Mme EHRET

- Prix du transfert :

La commune étant propriétaire des parcelles situées dans l'emprise du lotissement Stribich, M. le Maire, après avis de la commission « urbanisme et lotissement », propose de transférer ces parcelles d'une surface totale d'environ 220 ares, du budget principal au budget annexe « lotissement Stribich ».

Il propose également que ce transfert soit effectué pour le montant de 3 640,00 € l'are (soit 36,40 € le m²).

Le conseil municipal, après délibérations, approuve à l'unanimité.

- Vente parcelle Stoffel :

Une partie de la parcelle 12, d'une superficie de 180 m², a été retirée du lotissement pour le proposer à la vente à M. STOFFEL.

La commune et M. STOFFEL sont parvenus à un accord sur le prix au tarif de 14 500 €/are, ce qui représente une somme de 26 100 €.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cet acte de vente auprès d'un notaire désigné par l'acquéreur et de prendre tout acte pour mener à bien cette affaire. Les frais notariés résultant de cet acte seront à la charge de l'acquéreur.

Les conseillers autorisent le maire à l'unanimité de signer cet acte de vente et de prendre tout acte pour mener à bien cette affaire.

M. le Maire revient sur l'étude concernant la création du bassin de rétention et précise que l'agence de l'eau a confirmé son subventionnement à hauteur de 70% du coût H.T de l'étude et 60% pour les travaux.

Concernant le financement des travaux, les conduites enterrées ne seront pas subventionnables. La commune envisage d'aménager des noues le long de la voir ferrée pour l'écoulement des eaux claires jusqu'au bassin de rétention. M. KAYSER met en garde sur ce type d'installation notamment lors de fortes précipitations.

M. KAYSER interroge le maire sur l'évacuation des eaux claires du lotissement avant la réalisation de ces noues. M. le Maire lui indique que La MISE, autorise par dérogation, à utiliser le fossé le long du chemin de fer, dans l'attente de créer ces noues.

7°) Ateliers municipaux

M. le Maire informe les conseillers que ce point sera traité lors de la prochaine commission « urbanisme » (règlement de copropriété et division parcellaire) ; le projet de règlement, établi par le notaire, est arrivé par courriel en mairie en fin d'après-midi. Une réunion de travail avec le cabinet Legros-Coiffier aura lieu mercredi 24 mars à 16h.

8°) Divers

- Convention SDIS

Par cette convention le SDIS met à la disposition des communes un équipement de transmission radio conformément à la loi du 13 août 2004.

L'équipement mis à disposition comprend un terminal portatif (TPH 700), son boîtier d'interface 5BIV) avec micro déporté, un module de géolocalisation par GPS (pilotbox), une antenne, un haut-parleur et tous les accessoires nécessaires.

Les opérations de configuration initiale de l'équipement (programmation et paramétrage) sont assurées par le SDIS, sans frais pour la commune.

De même, le montage de l'équipement dans un véhicule est assuré et financé par le SDIS.

Les opérations périodiques (tous les 2 ans) de reprogrammation des clefs de cryptage ainsi que les mises à jour logicielles des terminaux sont assurées par le SDIS.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation financière de la commune de 750,19 € qui correspond à 30% du coût H.T.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention avec le SDIS.

Le conseil municipal, après délibération, et avec 14 voix pour et une voix contre autorise le maire à signer cette convention.

- Document unique

Chaque conseiller a eu une copie du document pour information.

- Arrêté contre le bruit

Pour prendre cet arrêté, la commune s'est inspirée de celui de Lauw actuellement en vigueur. Cet arrêté a l'avantage d'être relativement complet.

Il a été transmis à l'ensemble des conseillers par mail pour avis avant sa validation.

- Recensement

Intervention de Mme NAEGELEN, coordonnatrice communale.

Elle informe le conseil que les opérations de recensement se sont déroulées du 21 janvier au 20 février 2010, dans des conditions difficiles pour les agents recenseurs (neige et froid).

Trois agents recenseurs se sont répartis le territoire communal à raison d'environ 200 logements par agent.

A la fin de ce recensement, on a dénombré 1470 bulletins individuels (auxquels il convient de rajouter les 25 bulletins individuels des gens du voyage).

Sur Sentheim, on a pu dénombrer 37 logements vides suite à des hospitalisations, décès, déménagements, etc...

- Point sur les travaux

➤ Bureau maternelle

M. le Maire récapitule les travaux réalisés dans le bureau du directeur.

- travaux de peinture
- changement de revêtement de sol pour un montant de 250 € T.T.C
- achat de mobilier pour 1 628,59 € T.T.C
- 3 jours de main d'œuvre

➤ AMOS

- peinture dans la petite salle pour un montant de 988,46 € T.T.C
- nettoyage de la cuisine et de la hotte pour un coût de 879,06 € T.T.C + travaux d'évacuation sur le toit

Lors du passage du cabinet EGEE en mairie et dans tous les bâtiments publics pour l'élaboration du document unique, ses représentants avaient indiqué que cette cuisine ne répond plus aux normes en vigueur pour autoriser l'élaboration des repas. M. le Maire souhaiterait préciser dans le contrat de location de la salle que les repas ne peuvent être préparés dans les cuisines.

Cela amènera également à une réflexion pour l'organisation du repas de Noël des aînés.

➤ Presbytère

- réfection du bureau 5 400 € T.T.C et 20 heures de main d'œuvre en régie.

Les travaux à l'AMOS et au presbytère ont été attribués à l'entreprise Gschwender après appel d'offres.

M. RISACHER interroge le maire sur une éventuelle participation des autres communes à ces frais et demande de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du pôle.

M. KAYSER répond qu'à partir du moment où les communes n'ont pas été consultées pour donner leur accord avant la réalisation de ces travaux, on ne peut les obliger à participer financièrement à ces travaux.

M. le Maire précise que M. EHRET, Maire de Lauw n'est pas hostile à une participation de manière exceptionnelle aux frais inhérents à l'hébergement du curé.

Intervention de M. MESSERLIN

➤ travaux dans les fossés : Avant d'entamer les travaux et pour éviter le mécontentement des chasseurs et écologistes une réunion sur le terrain a permis de trouver un compromis permettant de concilier les intérêts de chacun. Le coût global de cette opération s'élève à 3 780 € T.T.C. M. STOECKLIN demande à obtenir le prix au ml, cette information lui sera transmise au prochain conseil municipal.

➤ Piste

- ❖ du Silbach au plateau Auf dem Berg réfection du chemin pour un montant de 14 352,00 € T.T.C par l'entreprise Nicollet.
- ❖ chemin rural au Buchwald par l'entreprise Schmitt pour un montant de 10 465 € T.T.C.

Informations :

Intervention de M. le Maire

- réunion PLU le jeudi 18 mars et le jeudi 1^{er} avril à 18h
- conseil d'administration de Créaliance le 31 mars

- réunion du pôle « Lauw/Sentheim/Guewenheim » le 29 mars à Lauw. Sentheim propose les points suivants pour l'ordre du jour :

- ❖ déchets verts
- ❖ ramassage boîtes métalliques
- ❖ heures d'astreinte des ouvriers communaux
- ❖ piste VTT et sentiers
- ❖ vérifications techniques des bâtiments communaux
- ❖ lois sur l'accessibilité
- ❖ plan communal de sauvegarde

➤ MARPA

Le premier conseil d'administration s'est tenu le 1^{er} mars 2010.

Actuellement, la MARPA a 7 résidents, ce qui représente un manque à gagner de 9 000 €/mois.

On peut s'interroger sur le faible taux de remplissage de cette structure.

Il faut savoir que les autres MARPA ont connu les mêmes soucis au départ. Pour Sierentz, la structure était complète au bout de 18 mois seulement.

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé de lancer une grande campagne de communication en direction du public et des professionnels intervenant auprès des séniors.

A commencer par une opération « Portes Ouvertes » le 20 et 21 mars 2010.

La situation devient difficile pour l'association de gestion qui ne dispose plus de trésorerie pour payer ses prochaines factures.

Mme HINGRE se propose d'être la suppléante de Mme NAEGELEN, qui représentera la commune de Sentheim, membre de droit du C.A, en cas d'absence de M. le Maire.

Intervention de M. RISACHER

➤ Réunion à la CCVDS du bureau sur les orientations budgétaires

M. RISACHER fait remarquer que la seule piste retenue pour la réalisation d'économie est la baisse des subventions pour les associations de 30%. Les autres propositions ont été rejetées à savoir l'augmentation du prix d'entrée de la piscine, et du prix horaire des salles de sport.

Concernant l'imposition, elle sera augmentée pour 2010 de 4,73%.

Il souhaitait avoir la position de la commune de Sentheim sur ce point.

Il précise également que les emprunts de la CCVDS seront à rembourser jusqu'en 2041 et que la dette actuelle est de 7 millions d'euros.

Intervention de M. MESSERLIN

- A la demande de Mme ALTER, le véhicule des sapeurs pompiers de Sentheim pourra lui être prêté par la commune pour intervenir dans le cadre de ses déplacements en tant que sapeur pompier, bien qu'elle fasse parti du corps des sapeurs pompiers de Masevaux.

Intervention de M. PERRIN

- Opération Haut-Rhin propre le samedi 27 mars 2010 : départ à 8h à l'école élémentaire.

Intervention de M. RISACHER

- 2 réunions du Conseil Municipal des Enfants, le 30 janvier et le 6 mars.

Suite au concours de dessins, deux d'entre eux ont été choisis par le jury pour la signalétique aux entrées du village.

Le samedi 20 mars, les membres du Conseil Municipal des Enfants distribueront les tracts de l'opération Haut-Rhin propre dans tous les foyers de la commune.

Intervention de M. KAYSER

- L'enquête sur les branchements est encore en cours mais elle ne se déroule pas toujours comme il faudrait puisque certains enquêteurs ne procèdent pas aux vérifications.

Suite à cette enquête, certains particuliers devront procéder à des travaux pour rendre leurs branchements conformes à la réglementation.

M. KAYSER propose que la mairie démarcher elle-même des entreprises prestataires chargées des travaux, ce qui permettrait de négocier les prix.

Les conseillers ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire lève la séance à 22h20.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint	ABSENT	
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal	ABSENT	
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal	ABSENT	
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		